RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 05235
Numéro SIREN : 902 657 923
Nom ou dénomination : ABB E-Mobility SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt 6057

ABB E-Mobility SAS
Société par Actions simplifiée au capital de 9.750.000 euros
Siège Social : 7, boulevard d'Osny, 95800 Cergy
RCS Pontoise 902 657 923

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1er FEVRIER 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE
30 MARS 2022
605

L'an deux mille vingt-et-deux,
Et le premier février à onze heures,

Les délibérations à titre ordinaire de l'Associé Unique de la Société se sont tenues à Cergy (95800), 7 Boulevard d'Osny, sur convocation de l'Associé Unique.

Est présente :

la société Sirius Holding BV,
représentée par Monsieur Fabien LALEUF en vertu du pouvoir qu'il lui a été donné, dûment habilité,

propriétaire de	9.750.000 actions
Total des actions présentes ou représentées :	9.750.000 actions

Monsieur Fabien LALEUF préside la séance en qualité de Président de la société.

Il est assisté de Madame Claude TOFFIN désignée en qualité de Secrétaire.

Le Président précise que le Commissaire aux Comptes, la société KPMG, dûment convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, est excusée de ne pouvoir être présent à la réunion.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Associée Unique :

- un exemplaire des statuts,
- une copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Président.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition de l'Associé Unique au siège social ou à lui adresser, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Démission d'un Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte de la démission de Monsieur Fabien Laleuf de ses fonctions de Président et donne au Président quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Monsieur Fabien Laleuf prendra effet à compter du 1er février 2022, à minuit.

L'Associé Unique remercie Monsieur Fabien Laleuf pour ses services au cours de son mandat passé en qualité de Président de la Société.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Fabien Laleuf, Monsieur François Rousseau, né le 11 septembre 1971 à Paris 15ème demeurant 17, rue Barrême 69006 Lyon, pour une durée indéterminée à compter du 1er février 2022, à minuit.

Monsieur François Rousseau ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat social. Il sera néanmoins remboursé des frais qu'il engagera dans le cadre de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet de la Société et des pouvoirs conférés à l'Associé Unique.

Monsieur François Rousseau déclare accepter les fonctions de Président tel que précisé et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéance prévues par la loi.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte de la démission de Monsieur François Rousseau de ses fonctions de Directeur Général et donne au Directeur Général quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Monsieur François Rousseau prendra effet à compter de ce jour.

L'Assemblée remercie Monsieur François Rousseau pour ses services au cours de son mandat passé en qualité de Directeur Général de la société ABB E-Mobility SAS.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur François Rousseau, Monsieur Fabien Laleuf né le 21 mai 1965 à Ardentes, demeurant 2 rue Notre Dame du Reclus 38460 Cremieu, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Fabien Laleuf est nommé pour une durée non limitée, étant toutefois précisé que, conformément aux statuts, cette durée ne pourra être supérieure à la durée du mandat du Président.

L'exercice de ses fonctions de Directeur Général par Monsieur Fabien Laleuf ne donnera pas lieu à une rémunération. Toutefois, les frais encourus par Monsieur Fabien Laleuf dans l'exercice de ses fonctions pourront lui être remboursés sur justificatif.

Monsieur Fabien Laleuf a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président
Fabien LALEUF

Le secrétaire
Claude TOFFIN